

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE****Séance du 8 avril 2022**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 46

**Délibération n° 2022-87****Objet de la délibération : Délibération relative à l'attribution d'une subvention à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Le Bateau Blanc**

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril, à huit heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 1er avril 2022.

**Présents :** BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, FIRMIN Myriam, GIUSTI Annie, GUIOL André, LAYOLO Cécile, PONCHON Marie-Laure, SALOMON Nathalie, VALLOT Philippe

**Absents excusés :**

- **dont représentés :** DECANIS Alain donne procuration à LOUDES Serge, CANO-MAIREVILLE Nathalie donne procuration à SIMONETTI Pascal, KHADIR Paul donne procuration à SIMONETTI Pascal, LANFRANCHI Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, LANGE-RINAUDO Corinne donne procuration à GIULIANO Jérémy, MONDANI Denis donne procuration à VALLOT Philippe, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, NEDJAR Laurent donne procuration à GIUSTI Annie, PIANELLI Serge donne procuration à DELZERS Catherine

**Absents :** BETRANCOURT Claude, FREYNET Jacques, GOMART-JACQUET Blandine, KIEFFER Bertrand, LE METER Sophie, PELISSIER Magali

**Secrétaire de Séance :** Madame Carine PAILLARD

Monsieur Serge LOUDES expose :

VU l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la forme des décisions d'octroi des subventions ;

VU l'article L1611-4 du CGCT relatif aux contrôles des subventions attribuées ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU la loi du n° 2021-1901 du 30 décembre 2021 visant à conforter l'économie du livre et à renforcer l'équité et la confiance entre ses acteurs et permettant aux communes et à leurs groupements d'attribuer des subventions aux librairies indépendantes ;

*Communauté d'Agglomération Provence Verte – Délibération n° 2022-87 du Conseil du 8 avril 2022**Page 1 sur 2*

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 relatif à l'accès sous forme électronique aux données essentielles des conventions de subvention ;

CONSIDERANT que la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) LE BATEAU BLANC, sise 20 rue de la République 83170 BRIGNOLES, a pour mission de créer du lien social et culturel, d'exploiter une librairie, de favoriser des temps de rencontre et d'échange autour des livres ;

CONSIDERANT que les Collectivités Territoriales peuvent apporter un soutien financier sous forme de subvention à ce type de société ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération est compétente en matière de lecture publique ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ne fait pas partie des associés de la SCIC ;

CONSIDERANT que la demande de financement de la SCIC LE BATEAU BLANC, d'un montant de 40 000 euros pour un budget total de 390 000 euros porte notamment sur :

- Le développement d'animations autour des livres sur demande des écoles, médiathèques, communes,
- Des animations afin d'organiser la venue d'écrivains,
- Le développement du prix des lecteurs sur divers champs, comme notamment un prix de lecture des lycéens de la Provence Verte, des collèges et des écoles primaires ;

CONSIDERANT que le programme d'actions présenté par la SCIC est en synergie avec les actions culturelles de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 18 mars 2022 ;

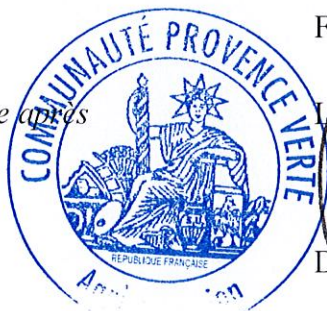
**Il est demandé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver les modalités de la convention de partenariat, ci-annexée avec la SCIC LE BATEAU BLANC, sise 20 rue de la République - 83170 Brignoles, pour l'année 2022,**
- **d'approuver le versement d'une participation financière d'un montant de 40 000 euros, représentant un taux d'intervention de 10,26 % au bénéfice de la SCIC le BATEAU BLANC dont le budget total prévisionnel s'élève à 390 000 euros,**
- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents y afférents, y compris la convention de partenariat ci-annexée,**
- **et de dire que les crédits sont inscrits au budget principal 2022 de la Communauté d'Agglomération.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.**

Fait et délibéré à Brignoles, le 8 avril 2022

*Acte rendu exécutoire après  
télétransmission  
le  
et affichage le*



Le Président,

Didier BREMOND